



63^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur l'eau et l'assainissement, M.
Pedro Arrojo Agudo, au sujet du lien entre l'eau et l'économie**

Intervention du Luxembourg

Genève, 14 septembre 2026

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Le Luxembourg vous remercie pour la présentation de votre rapport, ainsi que pour votre engagement constant dans la promotion de la reconnaissance et de la mise en œuvre effective des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement.

Le Luxembourg réaffirme que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ne saurait être considéré comme un simple service ou une infrastructure technique. Il s'agit d'un droit humain fondamental, indispensable à la dignité humaine et à l'exercice effectif d'autres droits étroitement liés, notamment les droits à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie suffisant.

Depuis plusieurs décennies, la Coopération luxembourgeoise soutient des initiatives dans ce domaine, comme par exemple au Cabo Verde. Cet engagement s'inscrit pleinement dans notre politique de coopération au développement fondée sur les droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes et la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Le rapport met en évidence les vulnérabilités particulières auxquelles sont confrontées les personnes en situation de marginalisation. Les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée

Quelles mesures les États devraient-ils privilégier pour renforcer la sensibilisation du public et mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes marginalisées en matière d'hygiène et de santé menstruelles, notamment dans les établissements scolaires ?

Je vous remercie.

229 mots